Accusé de réception en préfecture
068-200066041-20261001-DEL-121-2026-DE
Date de télétransmission : 09/10/2026
Date de réception préfecture : 09/10/2026

Communauté de Communes Sundgau

DÉLIBÉRATION N° DEL-121-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA SÉANCE DU 1er OCTOBRE 2026 A 18H30

salle polyvalente de Wittersdorf

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Date de la convocation : 25 septembre 23026

Étaient présents : (68)
Mesdames et Messieurs, Christophe ANTONY, Fabienne BAMOND, Joseph BERBETT, Pierre BLIND, Laetitia BLUMBERGER, Alain BRAND, Serge BRAND, Doris BRUGGER, Gilles CLAUDE, Danielle CORDIER, Annaïck DANGELSER, Michel DESSERICH, Edouard EDER, Julien FEDER, Jean-François FOERNBACHER, Gilles FREMIOT, Laurent FUCHS, Sylvain GABRIEL, Serge GAISSER, Benoît GOEPFERT Roland GOEPFERT, Eric GUTZWILLER, Béatrice HANSER, Jean HARTMANN, Mathieu HARTMANN, Michel HARTMANN, Gabriel HASCHER, Matthieu HECKLEN, Ginette HELL, Rita HELL, Jean-Luc HEUDECKER, Jean HIGELIN, Yves KELLER, André LEHMES, Michel LERCH, Véronique LIDIN, Pascal MALYSZKA, Agatino MAVILLA, Christine MENNEZEIN, Christophe MUNCK, Eliane OSINSKI, Olivier PFLIEGER, Isabelle PI-JOCQUEL, Sylvie RENGER, Gérard RENGGLI, Régine RENTZ, Denis REY, Fabienne REY, Patrick RIEGERT, Philippe RUFI, René SCHAFFER, Raphaël SCHMIDLIN, Pierre SCHOEPFER, Dominique SENGELIN, Rémi SPILLMANN, Dominique SPRINGINSFELD, Stéphane STALLINI, Antoine STAMPFLER, Michel STARCK, Isabelle STEFFAN, Patrick STEMMELIN, Christian SUTTER, Aurelio TOLOSA, Jean-Luc WAECKERLI, Hervé WALTER, Hervé WERMUTH, Fernand WIEDER, Jean ZIPPER.

Étaient excusés et étaient représentés par leurs suppléants :
Mesdames Elodie ABT, Anne-Marie BIANCOTTI et Messieurs Benoît ACKERMANN, Michel PFLIEGER.

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (11)
Madame Danièle BACH a donné procuration à Monsieur Matthieu HECKLEN,
Monsieur Christian GRIENENBERGER a donné procuration à Monsieur Alain BRAND,
Madame Sabine HATTSTATT a donné procuration à Monsieur Olivier PFLIEGER,
Madame Axelle HELLMANN a donné procuration à Madame Fabienne BAMOND,
Monsieur Nicolas JANDER a donné procuration à Monsieur Jean-François FOERNBACHER,
Madame Sophie LOTH a donné procuration à Monsieur Gilles FREMIOT,
Monsieur Jérôme MEYER a donné procuration à Monsieur Rémi SPILLMANN,
Monsieur Bertrand REECHT a donné procuration à Monsieur Agatino MAVILLA,
Monsieur Philippe WAHL a donné procuration à Monsieur Sylvain GABRIEL,
Madame Anne ZELLER a donné procuration à Monsieur Gabriel HASCHER,
Madame Gaëlle ZIMMERMANN a donné procuration à Madame Isabelle PI-JOCQUEL.

Étaient excusés sans représentation : (8)
Mesdames Annick GROELLY, Guilaine WEISS, Chantal WISS et Messieurs Jean-Luc DOPPLER, Bernard FANKHAUSER, Didier FORT, Olivier GROELLY, Jean-Paul MACKER.

Étaient non excusées : (3)
Mesdames Alexandra GUTZWILLER, Sthéfania HERMANN, Estelle MIRANDA-SIEVERT.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 90– Présents : 68 – Procurations : 11 – Absents : 11 – Exclus : 0

En vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport contient les indicateurs relatifs aux différentes collectes réalisées de porte à porte, ordures ménagères, recyclables et biodéchets, en apport volontaire, emballages en verre, déchets verts et déchèteries, et au traitement de ces déchets.

Les communes membres de la communauté de communes seront destinataires du rapport annuel adopté en conseil communautaire, et devront en faire communication auprès de leurs conseils municipaux.

Par ailleurs, ce rapport annuel sera mis à la disposition du public au siège de la communauté de communes. Le public sera avisé par le Président de cette mise à disposition par voie d'affichage.

Lors de la réunion du 10 septembre dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté de Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du Bureau du 10 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Pour extrait conforme
Altkirch, le 5 octobre 2026
Le Président
Gilles FREMIOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUNDGAU
Haut-Rhin